



Piercing pour un enfant mineur

Par **sache**, le **07/07/2008 à 19:15**

Bonsoir, ma fille de treize ans voudrait se faire faire un piercing (labret) comme certaines copines de son âge. Est elle juridiquement apte à se le faire faire, dois je donner mon accord écrit ainsi que son père , sachant que nous sommes en instance de divorce avec autorité parentale conjointe (même s il ne s occupe aucunement d elle et ne comprend pas le français)?
Que dit la législation!
Merci pour vos réponses

Par **domi**, le **07/07/2008 à 19:40**

Certains tatoueurs perceurs ne demandent rien par contre pour ma fille lorsqu'elle avait fait un piercing à l'oreille à l'age de 16 ans , il fallait que je sois présente pour donner mon accord et j'avais signé un document. Etant également divorcée , mon simple accord a suffit , on n'a pas demandé celui du père .Domi

Par **Patricia**, le **07/07/2008 à 20:05**

Votre fille étant mineure, si la personne que vous allez voir est compétente, elle doit vous demander votre accord signé. Pour piercing comme tatouage.
Une parenthèse : j'ai 2 tatouages, si votre fille l'envisage et vous en parle, sachez qu'ils sont déconseillés aux adolescentes et à toutes femmes n'ayant pas encore enfanté et ayant l'âge. L'encre passe dans le sang. Pas sain pour le fœtus.
Amicalement.

Par **sache**, le **07/07/2008 à 20:10**

Merci à vous pour vos réponses (j ai ma fille qui jubile à coté de moi...). Reste plus qu à choisir quelqu un de sérieux et aux normes d hygiènes. rnBonne soirée

Par **Patricia**, le **07/07/2008 à 21:22**

Pour être plus sure, plusieurs solutions :rn
nou elle demande à ses copines
nou de bouche à oreillern
vous allez chez un pro qui a pignon sur ruernrn
Veillez que tout soit sous emballage d'origine, stéril, de première utilisation et pas de problème, qu'elle reste vigilante sur la désinfection pour une bonne et rapide cicatrisation.rn
Autre chose qui me vient à l'instant à l'esprit, si elle part en vacances bord de mer ? peut être serait il préférable qu'elle attende le retour. Sable , eau de mer, ne sont pas très hygiéniques... Renseignez vous, à voir. J'y pense subitement.rn
Amicalement.

Par **sache**, le **07/07/2008 à 22:55**

Merci pour les conseils, elle demandera aux copines et je veillerais à la suite des événements!
De toute facon, pas de vacances pour nous cette année... donc pas de soucis de ce côté là!
rnBonne soirée à toutes/tous